



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 septembre 2022 (18h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 55
En exercice	: 55
Membres suppléants	: 23
Présents	: 37
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 08/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Christophe DELORD

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Danielle MAGAND), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Sylvette DAVID), Yves FRAYSSE (pouvoir à Laurent TORGUE), Juanita GARDIER (pouvoir à Catherine MICHALON), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE.

**CC-2022-321 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DECHETS -
CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS
POUR LA COLLECTE DE DECHETS SUR LA COMMUNE DE SAINT DESIRAT**

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Le ramassage des déchets ménagers et assimilés dit "en porte à porte" a laissé place à l'apport volontaire aux îlots de propreté par suite d'une délibération en date du 7 juillet 2011 du territoire ex-Annonay Agglo.

Le déploiement du dispositif, mis en œuvre entre 2012 et 2015 sur 16 communes, est entré dans les mœurs.

Par suite de la fusion des territoires Annonay Agglo et Vivarhône ainsi que l'intégration des communes de Quintenas et Ardoix en 2017, la collectivité compétente en matière de gestion des déchets poursuit l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés en apport volontaire.

Bien que la majorité des îlots propreté soient installés sur le domaine public, certaines zones urbanisées restent encore à équiper et ne pouvant recourir à de la propriété publique ; des solutions sont trouvées en installant les matériels de collecte sur le domaine privé.

Pour ce faire, une convention entre Annonay Rhône Agglo, les communes membres concernées et les tiers privés doit être passée afin de définir les modalités suivantes :

- lieu exact d'implantation des matériels de collecte,
- autorisation par le tiers privé d'utiliser ledit emplacement par Annonay Rhône Agglo pour créer et entretenir un « îlot propreté » et à la commune pour le nettoyage des abords,
- reconnaissance par le tiers que ledit-emplacement implique le passage et le stationnement de véhicule de collecte à proximité du terrain occupé par l'îlot propreté.

Dans ce cas précis, il s'agit d'une convention entre Annonay Rhône Agglo, la commune de Saint-Désirat et Monsieur Denis GAUTHIER pour équiper la commune du dernier îlot propreté sur un des accès principaux situé à l'Est de la commune. Cette zone encore non équipée, permettra d'offrir le service de collecte des déchets ménagers et assimilés aux riverains résidants sur le secteur géographique concerné.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTE le projet d'implantation d'un îlot de propreté sur un des accès principaux situé à l'Est de la commune de Saint-Désirat afin d'offrir le service de collecte des déchets ménagers et assimilés aux riverains résidants sur le secteur géographique concerné.

APPROUVE le projet ci-annexé de contrat d'offre de concours pour l'implantation de conteneurs pour la collecte des déchets entre Annonay Rhône Agglo, la commune de Saint-Désirat et Monsieur Denis GAUTHIER,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la présente convention et les éventuels avenants relatifs à cette décision, et **CHARGE** le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 19/09/22

Affiché le : 20/09/22

Transmis en sous-préfecture le : 19/09/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220915-35440-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET